

CONSEIL MUNICIPAL / COMMUNE DE SAINTE-SEVE
SEANCE DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

COMPTE RENDU

I – Finances

- Le point des sections de fonctionnement et d'investissement
- Décisions modificatives
(Cf : tableaux joints lors de la séance du conseil municipal)

II- Personnel

- Prolongation d'un contrat aux services techniques jusqu'au 31 décembre 2017.
- Demande de renouvellement d'un CAE : une demande de dérogation est en cours pour prolonger le contrat (Atsem classe de GS) qui se termine le 17 novembre.
- Assurance statutaire : accord du conseil municipal pour adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire au Centre de Gestion du Finistère.

III – Affaires scolaires

- Extension de la cour de l'école : les parents d'élèves travaillent sur la suite des aménagements
- La question des ATSEM

Suite à la non-reconduction d'un CAE à la rentrée scolaire, les plannings de l'ensemble des personnels liés à l'école ont été modifiés. Une ATSEM à temps plein assiste l'enseignante de la classe enfantine qui compte 24 élèves (PS1/PS2/MS). Quant à la classe de GS (21 élèves), une ATSEM, en contrat aidé, est mise à disposition tous les matins.

Le maire fait part au conseil municipal de la demande des parents de la classe de MS d'octroyer des heures pour mettre en place un service d'ATSEM l'après-midi dans cette classe.

Le maire rappelle les contraintes financières et les suppressions des contrats aidés. Il indique également qu'un renfort aux services techniques qui compte aujourd'hui 2 agents est nécessaire.

L'école de Sainte-Sève dispose actuellement d'un poste et demi d'ATSEM pour 45 enfants, dont les PS, alors que la moyenne nationale est plutôt d'un poste pour 50 enfants. Il indique également que les PS font la sieste l'après-midi et que, de ce fait, les enseignantes de maternelles pourraient organiser un décloisonnement (l'enseignante des PS/MS pourrait prendre en charge un groupe de GS).

Par ailleurs il ajoute qu'un effort budgétaire important a été fait au niveau de l'école ces deux derniers exercices (remplacement des fenêtres et des portes, installation de nouveaux radiateurs, équipements informatiques, agrandissement de la cour de l'école).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les postes d'ATSEM tels qu'ils ont été planifiés à la rentrée scolaire.

IV – Restauration interne de la mairie

- Validation de la deuxième tranche de travaux : convention avec le maître d'œuvre
Le conseil municipal donne son accord pour signer l'acte d'engagement avec le maître d'œuvre Bureau TEC.
Le dossier AO devrait être transmis vers la mi-novembre.
Les travaux de démolition seront effectués en régie.

V – Voirie / Urbanisme

- Le point sur les travaux routiers 2017 : les travaux d'enrobés au bourg et le giratoire au Quinquis sont terminés.
- Le projet de Tyes d'an Neac'h : l'acte de vente concernant la parcelle ZB 465 (emplacement du futur atelier communal) vient d'être signé, le maire déplore la lenteur administrative des différents cabinets (notaire, géomètre).

VI – Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère

- Rapport d'activité présenté par Yvon Le Guen. Le document peut être consulté à la mairie.

VII – Intercommunalité

- Transfert de la ZAE de Penprat : évolution du chiffrage
Le maire rappelle la loi NOTRE qui, entre autres, prévoit le transfert des ZAE à l'intercommunalité à compter du 1^{er} janvier 2017. Le transfert de la zone d'activité de Penprat est effectué sur le principe de la mise à disposition gratuite et de plein droit de l'ensemble des biens et des équipements. Au sein de Morlaix Communauté, une CLECT a évalué les charges que représente la zone de Penprat pour l'EPCI. En ce qui concerne notre commune, l'attribution de compensation (99 000 € aujourd'hui) devait être impactée de 35 000 €. Le maire s'est offusqué de la méthode de calcul utilisée par les services de Morlaix Communauté et, avec plusieurs maires et notamment le maire de Morlaix, a fortement contesté ces données chiffrées. Les services de l'agglomération ont à nouveau travaillé sur le montant estimé des charges d'entretien qui finalement s'élèvent à 6 470 € pour la commune.
- Habitat : participation financière à la réalisation de diagnostic pour logements indécents. La commune est parfois sollicitée pour des demandes d'interventions de locataires demeurant dans des logements pouvant être qualifiés selon les cas d'indignes, d'indécents ou ne respectant pas le règlement sanitaire départemental. Morlaix Communauté a passé une convention avec SOLIHA pour la réalisation de ces diagnostics. L'EPCI prend à sa charge 50 % du coût et la commune doit prendre en charge l'autre moitié soit 135 € HT.

VIII – Vie associative

- La réunion pour définir les plannings des activités des associations en 2018 aura lieu le 9 novembre à la Maison des Associations.

- Suite à la fête des « 50 ans », le FC Ste-Sève a fait l'acquisition de barnums qui serviront aux associations de la commune. La commune participe à hauteur de 1 200 € qu'elle versa sous forme de subvention au FC.
- La paroisse : la commune fait maintenant partie de la paroisse Saint-Yves en Pays de Morlaix. Le Père Yves-François Laurent en est le Curé.

IX - Action sociale/Communication

- Bilan de la journée de solidarité. Le bénéfice s'élève à 1 202.36 €
- Le repas du CCAS se tiendra le samedi 25 novembre
- Les articles pour le bulletin municipal sont à rendre pour le 17 novembre
- Dispositif d'aide financière pour lutter contre le frelon asiatique :
Rappel du dispositif de 2016 (50 % du coût TTC plafonné à 50 €). Morlaix Communauté versera une aide directement aux communes (50 % du coût TTC plafonné à 50 €).

X – Cadre de vie / Réceptions

- La commission s'est réunie pour discuter de l'aménagement d'un espace public à Trébompé Bras : 2 places de parking seront matérialisées et le reste de l'espace sera arboré (pins parasols, hortensias...)
- La remise des prix des maisons fleuries se tiendra le vendredi 10 novembre à 18 h 30.
- Les décorations de Noël seront mises en place début décembre et les illuminations débuteront le 15 décembre jusqu'au 8 janvier date de fin des vacances scolaires.
- Le pot de fin d'année avec le personnel aura lieu le 15 décembre à partir de 19 heures.

XI – Questions diverses